

Commune de

ERQUERY

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération en date du :

26 février 2008



EMPLACEMENTS RESERVES

- EMPLACEMENTS RESERVES -

Article L. 123-17 du Code de l'Urbanisme

Le propriétaire d'un terrain bâti réservé par un plan local d'urbanisme pour un ouvrage public, une voie publique, une installation d'intérêt général ou un espace vert peut, dès que ce plan est opposable aux tiers, et même si une décision de sursis à statuer qui lui a été opposée est en cours de validité, exiger de la collectivité ou du service public au bénéfice duquel le terrain a été réservé qu'il soit procédé à son acquisition dans les conditions et délais mentionnés aux articles L. 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Lorsqu'une des servitudes mentionnées à l'article L. 123-2 est instituée, les propriétaires des terrains concernés peuvent mettre en demeure la commune de procéder à l'acquisition de leur terrain, dans les conditions prévus aux articles L. 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

COMMUNE D'ERQUERY
-
PLAN LOCAL D'URBANISME
-
EMPLACEMENTS RESERVES

Conformément aux articles L. 123-1 (8e) et L. 123-17 du Code de l'Urbanisme.

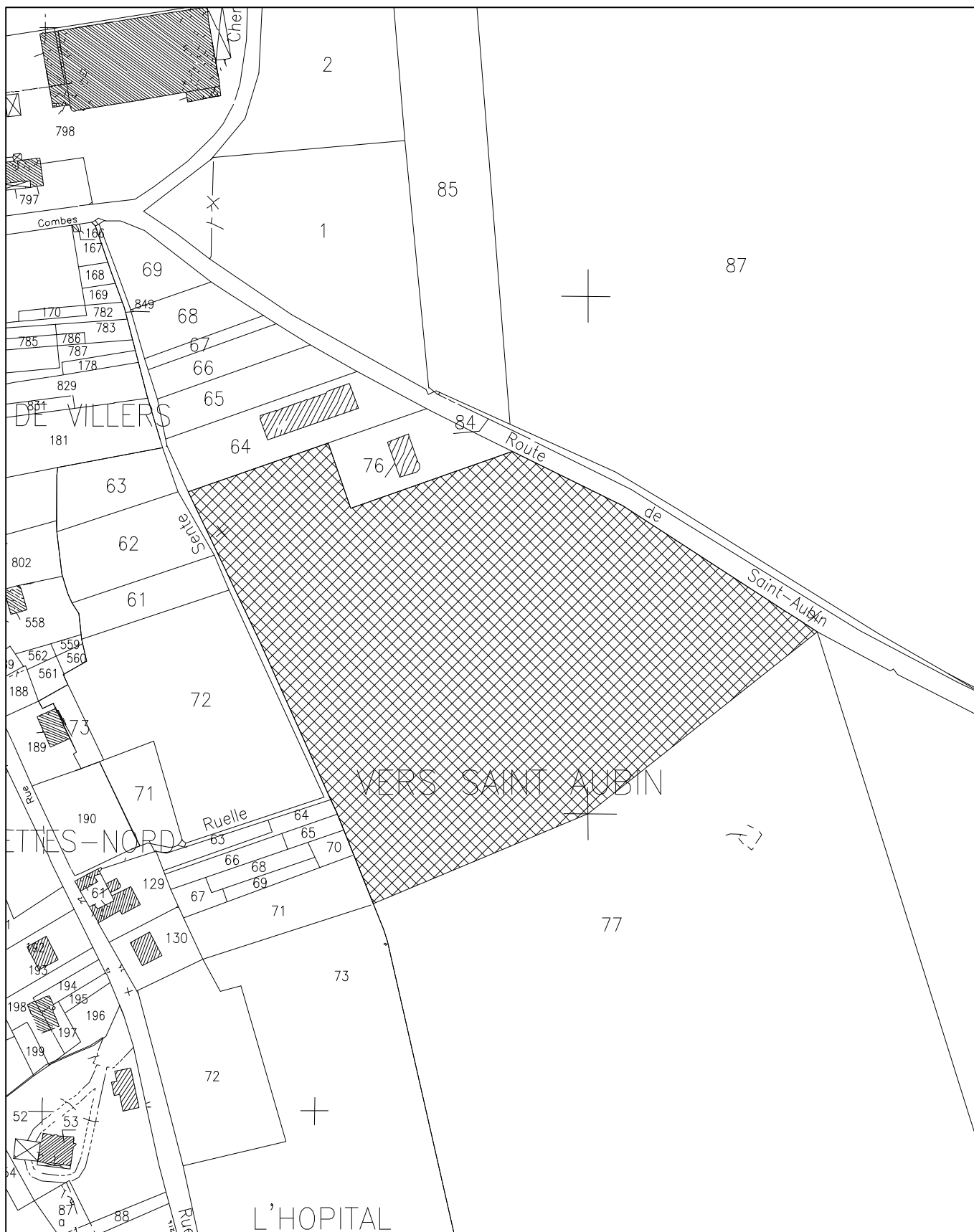
N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE*	REFERENCES CADASTRALES
1	Pôle d'équipements publics : équipements scolaires et périscolaires, équipements sportifs ou culturels.	Commune	21 872 m ²	Section E n°77p
2	Réalisation d'une mini station d'épuration.	Communauté de Communes du Pays Clermontois	13 036 m ²	Section H n°91, 82p, 17p Section E n°58p
3	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales.	Commune	497 m ²	Section C n°3p
4	Extension du cimetière et réalisation de places de stationnement.	Commune	3 055 m ²	Section C n°3p
5	Création d'une liaison piétonne. Traitement paysager de la lisière urbaine.	Commune	2 144 m ²	Section I n°2p

Commune d' ERQUERY

Emplacement réservé n°1



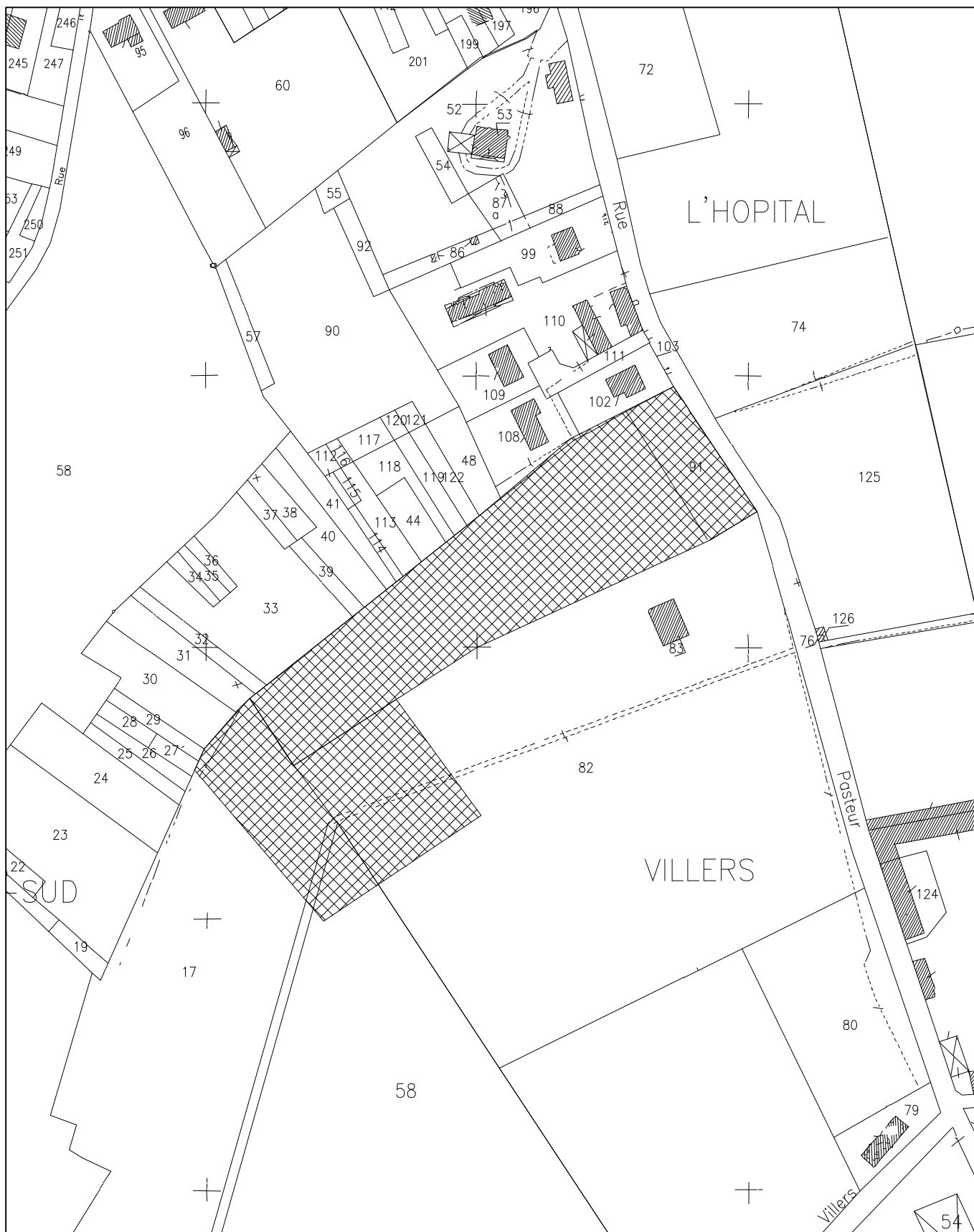
Echelle : 1/2000e

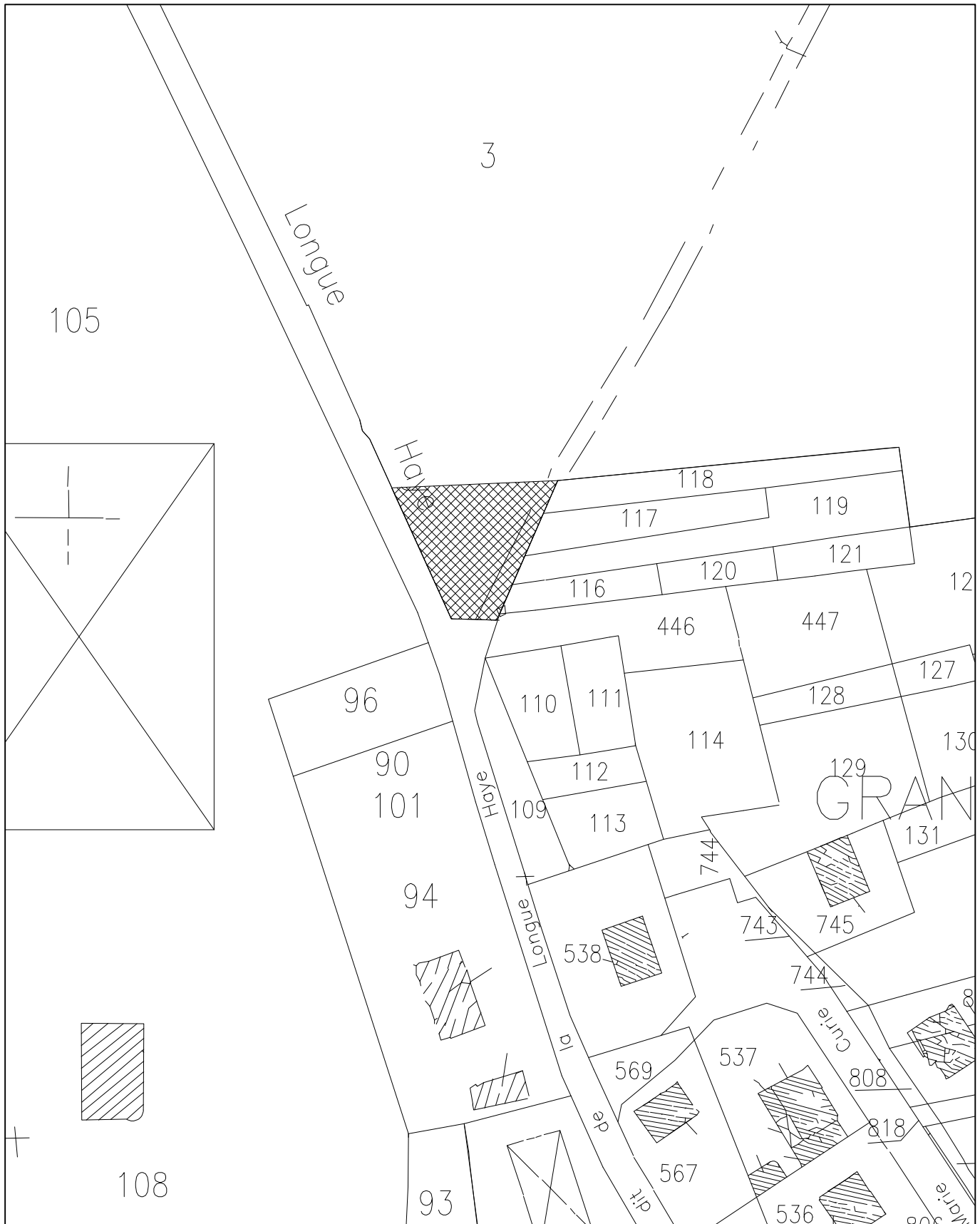


Commune d' ERQUERY

Emplacement réservé n°2

Echelle : 1/2000e



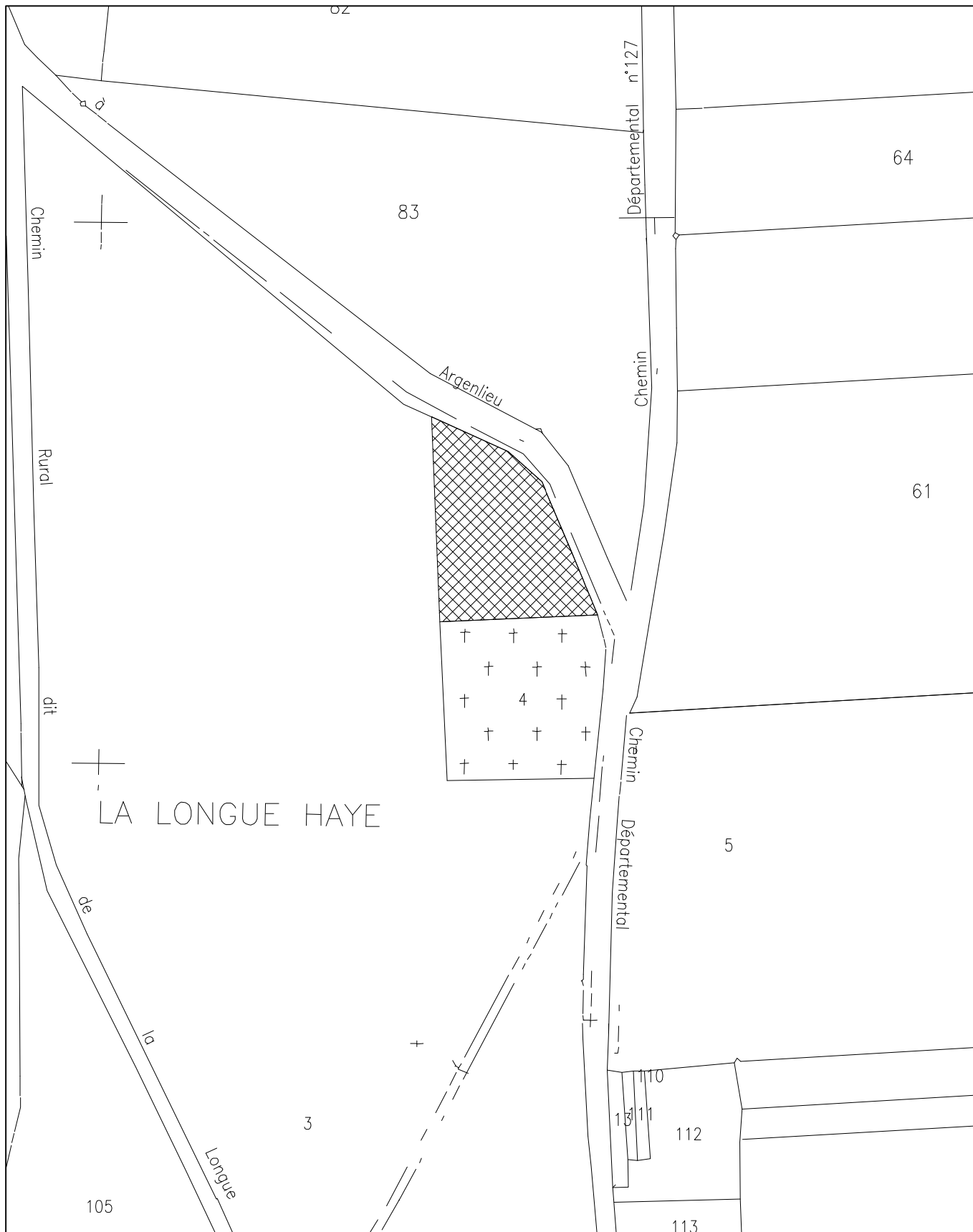


Commune d' ERQUERY

Emplacement réservé n°4



Echelle : 1/2000e



Commune d' ERQUERY

Emplacement réservé n°5



Echelle : 1/1000e

